

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

N°024

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 42	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 23 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le trente avril, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire**.

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,
Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. VAVDIN, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. JORDAN, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSE : M. ICHE donne pouvoir à M. SOLER-ALCARAZ conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

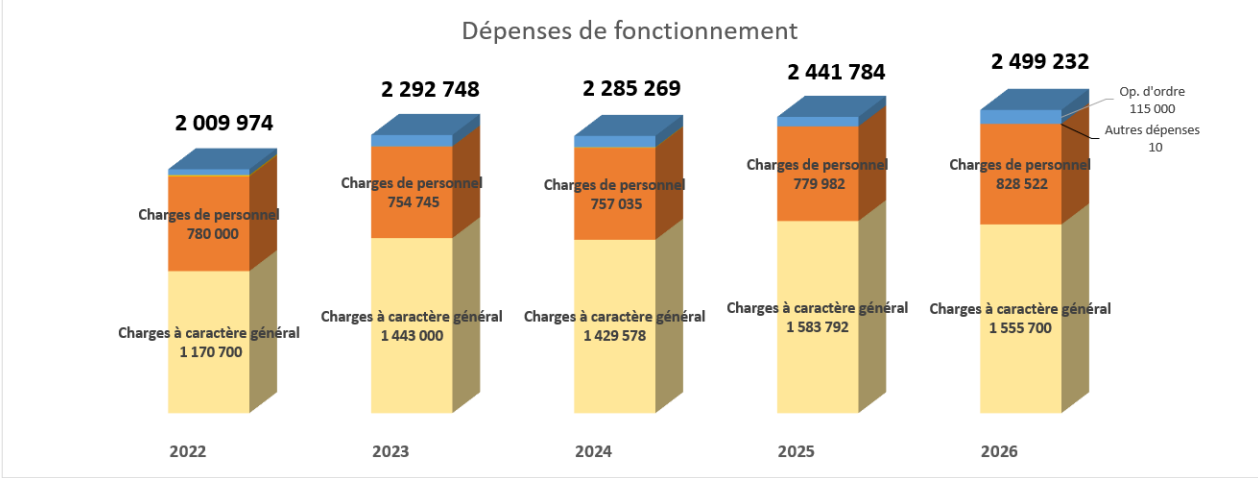
Le budget primitif 2026 de la Cuisine Centrale se présente en investissement et en fonctionnement de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	301 996.94 €	2 499 232.20 €
RECETTES	301 996.94 €	2 499 232.20 €

- **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Cette section s'équilibre à 2 499 232.20 €

LES DEPENSES :

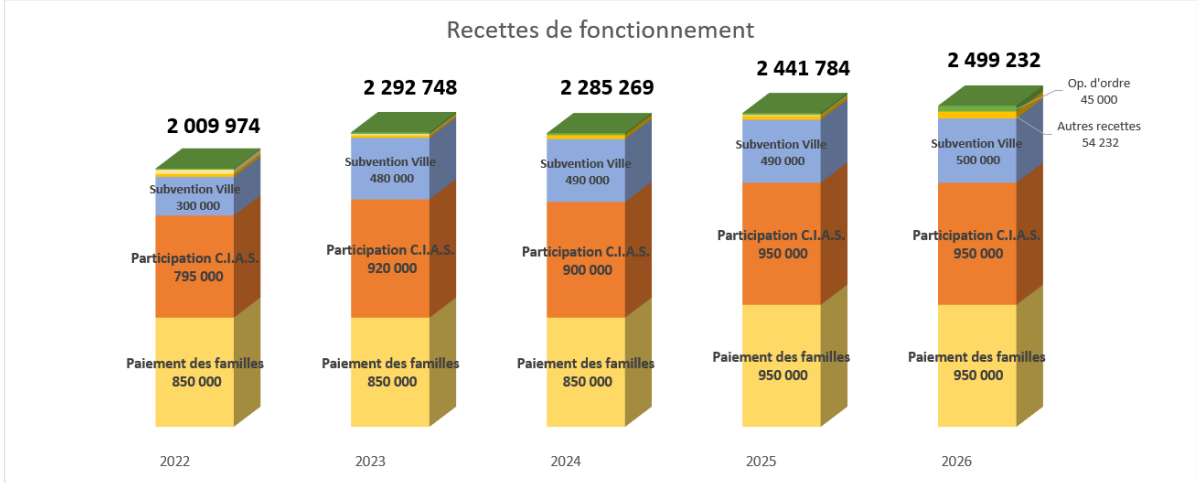


Le chapitre « Charges à caractère général », inscrit pour 1 555 700 €, comprend essentiellement les crédits nécessaires à la réalisation des repas (1 220 000 €), les fluides (86 500 € d'électricité, de gaz, de carburant ou d'eau), l'achat de fournitures diverses (112 000 €) et les dépenses d'entretien et de maintenance du matériel (58 500 €).

828 522 € ont été inscrits sur le chapitre 012 « Charges de personnel », en augmentation de 6.22 % par rapport au budget précédent, compte tenu notamment de l'évolution des charges patronales.

Les dépenses d'ordre budgétaire comprennent les dotations aux amortissements pour 115 000 €

LES RECETTES :

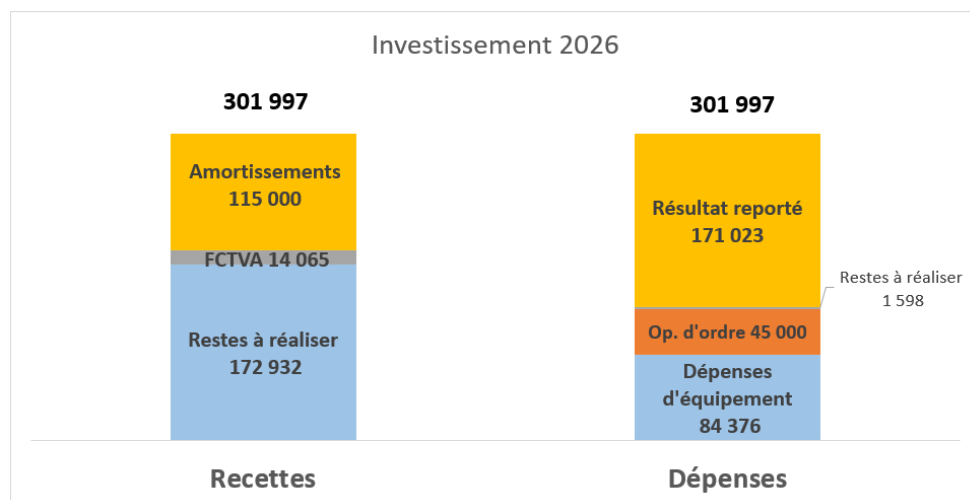


Le chapitre 70 comprend la participation des familles au coût des repas (950 000 €) et le remboursement par le CIAS des repas pour le portage à domicile (950 000 €).

La prise en charge du déficit par le Budget Principal ressort prévisionnellement à 500 000 €

• **LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

L'investissement s'équilibre à 301 996.94 €



LES DEPENSES :

Celles-ci s'élèvent à 301 996.94 €

- 84 375.98 € dépenses d'équipement dont notamment la réfection restante de la façade du bâtiment, l'isolement par alarme de chaque chambre froide
- 171 023.23 € de résultat reporté
- 45 000 € d'opération d'ordre (transfert au compte de résultat d'une subvention d'investissement)
- 1 597.73 € de restes à réaliser

LES RECETTES :

Celles-ci s'élèvent à 301 996.94 € dont :

- 115 000 € correspondant à la dotation pour amortissement des immobilisations
- 14 064.94 € de FCTVA
- 172 932 € de subvention restant à réaliser (ADEME)

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2026 du Budget annexe de la Cuisine Centrale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260430-31283-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2026
Publication : 11/05/2026